

## **Master ès Sciences (MSc) en sciences infirmières / Master of Science (MSc) in nursing sciences**

Master conjoint  
UNIVERSITE DE LAUSANNE  
Faculté de biologie et de médecine, Ecole de médecine  
et  
HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE  
Domaine santé

**Guide du mémoire**

Septembre 2021

## Table des matières

Introduction.....	3
Objectifs.....	3
Choix du sujet de Mémoire et encadrement.....	3
Binômes.....	3
Rôles et responsabilités .....	4
Responsabilités de l'étudiant.....	4
Responsabilités des directeur·trice·s / co-directeur·trice·s .....	5
Rédaction du mémoire de Master.....	6
Dépôt.....	9
Défense .....	9
Evaluation.....	9
Dépenses pour le Mémoire de Master.....	10
Calendrier récapitulatif et formulaires .....	10

## Introduction

Le mémoire de Master est un élément central pour l'obtention du diplôme de Master ès Sciences en sciences infirmières (MScSI). Il compte pour 30 crédits ECTS répartis sur trois semestres sur un total de 90 crédits ECTS. Dès le premier mois d'études, les étudiant·e·s choisissent un sujet et définissent une problématique de recherche dans le domaine des sciences infirmières. Sous la supervision d'un·e directeur·trice, ainsi que d'un·e co-directeur·trice éventuellement, ils ou elles conduisent leur mémoire de Master parallèlement aux cours du MScSI, en suivant les étapes d'une recherche empirique. Les apprentissages réalisés tout au long du MScSI soutiennent directement et indirectement les phases de problématisation, de conceptualisation, de collecte et d'analyse du mémoire de Master qui prend la forme d'un travail écrit. L'étudiant·e le présente oralement à un Jury à l'occasion d'une séance de défense. Le mémoire de Master est évalué sous l'angle de la pertinence du travail de recherche, de la qualité scientifique incluant la logique, la cohérence et la synthèse des connaissances, de la validité des résultats et de la valeur de la discussion du travail écrit, ainsi que sous l'angle de la qualité de sa présentation orale. La réussite de tous les modules et du mémoire aboutit à l'obtention du grade de Master ès Sciences en sciences infirmières.

Ce guide s'adresse aux étudiant·e·s du MScSI ainsi qu'aux (co)directeur·tric·e·s du mémoire, aux enseignant·e·s et membres du jury de mémoire. Il reprend les dispositions du Règlement 2021 du MScSI et précise les objectifs du mémoire de Master, ses étapes ainsi que les rôles et responsabilités de chacun·e.

## Objectifs

Le mémoire de Master permet aux étudiant·e·s d'apprendre à :

- Élaborer une question de recherche ou des objectifs d'implantation en se basant sur les meilleurs résultats probants et, dans le cadre d'un travail d'implantation, sur l'analyse du contexte.
- Identifier et appliquer la méthode quantitative, qualitative ou la méthode d'implantation la plus adaptée pour répondre aux objectifs de recherche.
- Analyser les données obtenues.
- Discuter les analyses et les résultats.
- Rédiger le mémoire de Master selon les normes de rédaction scientifique.
- Communiquer sur un travail de recherche de manière claire et efficace.

## Choix du sujet de Mémoire

Pour contribuer à développer la discipline infirmière, l'IUFRS a décidé de regrouper les forces et les expertises en axant la recherche sur les soins directs aux patient·e·s. Les mémoires de Master sont donc réalisés en lien étroit avec les milieux de soins. Ils nécessitent un ancrage clinique et une collaboration étroite entre chercheur·se·s, étudiant·e·s et soignant·e·s. Les étudiant·e·s choisissent le sujet de leur mémoire durant le premier mois d'étude. A cet effet, une liste de sujets est proposée par l'IUFRS dès la première semaine de cours.

## Binômes

Le mémoire de Master est un travail personnel. Il est possible que les étudiant·e·s se regroupent en équipe. Le sujet du mémoire est discuté entre l'équipe d'étudiant·e·s et le ou la directeur·trice de mémoire et le ou la codirecteur·trice éventuel·le. Ainsi, parmi les étapes du mémoire à réaliser, certaines peuvent être communes, d'autres distinctes. En tous les cas, **chaque étudiant·e a une question de recherche distincte et produit un travail de mémoire indépendant.**

Ainsi :

- Le cas échéant, le protocole de soumission à la commission d'éthique ou à une commission d'évaluation peut être commun
- La problématique de recherche peut avoir le même point de départ, mais se distinguera selon les objectifs de recherche de chaque étudiant·e.
- La recension des écrits dépendra des objectifs de recherche.
- Les méthodes et le cadre théorique peuvent être similaires ainsi que les résultats de l'échantillon ou du milieu clinique (caractéristiques démographiques ou analyse de contexte) si la population ou le milieu d'implantation est identique.
- Le reste des résultats et la discussion seront propres à chaque étudiant·e.

Pour les parties similaires (méthode, cadre théorique etc...), la fonction « **copier / coller** » **n'est pas permise** (faute de plagiat). En effet, l'ensemble du mémoire de Master, y compris les parties communes, doit être rédigé par chaque étudiant·e, selon son propre style d'écriture.

## Rôles et responsabilités

Le mémoire de Master est accompagné et supervisé par un·e directeur·trice de mémoire, titulaire d'un doctorat ainsi que d'un titre académique de professeur ordinaire, professeur assistant ou associé, MER ou privat-docent d'une Haute École Suisse. Il ou elle dispose également d'une expérience en recherche et/ou clinique attestées par des publications reconnues dans le domaine d'intérêt de l'étudiant·e. Dans tous les cas il ou elle doit être agréé·e par le Comité directeur du Master.

Les responsabilités respectives du ou de la directeur·trice et du ou de la codirecteur·trice sont identifiées et documentées dans le *formulaire F369 « Choix de la direction, codirection et du sujet de mémoire - Répartition du travail d'encadrement »*, mis à disposition sur Moodle. Le document doit être déposé sur Moodle, dûment complété et signé, pour le 1er novembre du premier semestre d'étude.

Si le sujet de mémoire de recherche requiert des compétences dans un champ d'expertise qui n'est pas couvert par des enseignants UNIL et HES-SO, un·e codirecteur·trice peut être nommé·e. Cette collaboration demande l'engagement aussi bien de l'étudiant·e que de son ou ses superviseur·e·s pendant toute la durée du mémoire de Master. L'étudiant·e et son ou sa directeur·trice ainsi que codirecteur·trice clarifient ensemble leurs attentes respectives lors de leur première rencontre. Ils les documentent dans le *document D34 « Entente de collaboration »*, qui doit être déposé sur Moodle, dûment complété et signé, pour le 1er novembre du premier semestre d'étude. Ce document est destiné à être revu et adapté en fonction de l'avancement du mémoire de Master.

## Responsabilités de l'étudiant·e

L'étudiant·e est le ou la premier·e responsable de son cheminement. Il ou elle mène son mémoire de Master de façon autonome, sous la direction et avec le soutien du ou de la directeur·trice du mémoire, et du ou de la codirecteur·trice de mémoire s'il en a un·e.

L'étudiant·e utilise les outils de gestion de projet pour conduire son mémoire de Master :

- Les rencontres avec le ou les superviseur·e·s sont toujours préparées et documentées grâce au *Formulaire F340 « Compte rendu de séance »*.
- Un échéancier est élaboré en collaboration avec le ou les superviseur·e·s (par exemple en utilisant un diagramme de Gantt).

Concernant la communication et publication autour du mémoire de Master, l'étudiant-e est tenu-e de :

- S'identifier comme étudiant-e du MScSI UNIL-HES-SO et utiliser les modèles à disposition sur la plateforme Moodle<sup>1</sup> dans toutes les publications et communications effectuées pendant la période d'immatriculation au programme de MScSI<sup>2</sup>.
- Respecter les principes d'intégrité scientifique et d'éthique de recherche dans l'ensemble des activités.
- Consulter le ou la directeur-trice/codirecteur-trice pour la planification de publications éventuelles et avant de soumettre un résumé ou un manuscrit pour une conférence, une affiche ou une publication qui concerne le projet de mémoire (*Formulaire F341 : « Suivi de publication »*).
- Reconnaître le directeur-trice/codirecteur-trice comme co-auteur-e sur toutes les productions scientifiques et professionnelles réalisées à partir du mémoire.
- S'engager, si le mémoire permet de le faire, à publier dans un temps convenu avec le directeur-trice/codirecteur-trice de mémoire, tout ou partie du mémoire de Master dans une revue scientifique de révision par les pairs ou dans une revue professionnelle.

### Responsabilités des directeur-trice-s / co-directeur-trice-s

Le ou la directeur-trice guide l'étudiant-e dans la réalisation de son mémoire de Master jusqu'à l'attribution de sa note finale. Le rôle des directeur-trice-s /codirecteur-trice-s consiste donc à aider l'étudiant-e à développer ses compétences en matière de travaux intellectuels, d'approche scientifique et de recherche. Le sujet du mémoire est discuté entre l'équipe d'étudiant-e-s et le ou la directeur-trice de mémoire pressenti-e et doit s'inscrire dans le programme de recherche de ce-tte dernier-e. Le ou la directeur-trice organise une première rencontre avec tous les intervenants, soit les étudiant-e-s, le ou la directeur-trice, l'éventuel-e codirecteur-trice et les représentant-e-s du milieu clinique concerné, durant le mois d'octobre du 1<sup>er</sup> semestre d'étude.

Les responsabilités des directeur-trice-s /codirecteur-trice-s sont les suivantes:

- Il ou elle définit comment le mémoire de Master de l'étudiant-e s'insère dans son programme de recherche et doit reconnaître l'étudiant-e, en principe, comme principal-e auteur-e sur toutes les productions scientifiques et professionnelles réalisées à partir de son mémoire.
- Si un protocole doit être déposé à une commission d'éthique cantonale, le ou la directeur-trice de mémoire est responsable du dépôt du projet et de la communication avec la commission.
- Il ou elle détermine avec l'étudiant-e la fréquence et la modalité des rencontres, ainsi qu'un échéancier tenant compte des étapes de réalisation du mémoire de Master.  
Au minimum, une rencontre mensuelle est attendue entre l'étudiant-e et son ou sa directeur-trice.
- Il ou elle donne une rétroaction rapide et constructive sur les productions de l'étudiant-e ; les délais sont à définir dans l'entente (*Document D34*).

---

<sup>1</sup> <http://moodle.unil.ch/>

<sup>2</sup> Les modèles en format Word et PowerPoint sont disponibles dans l'espace "Communications: lignes directrices et documents à utiliser" sur Moodle

- Une évaluation sommative par le ou la directeur·trice de mémoire est attendue à la fin de chaque semestre d'étude. Une fiche d'évaluation est fournie.
- Le ou la directeur·trice de mémoire a la responsabilité de recommander, d'entente avec l'étudiant·e, la composition d'un Jury de mémoire, au début du 3<sup>ème</sup> semestre. (*Formulaire F370 : « Recommandation pour la composition du Jury de mémoire »*).
- Pour le mémoire d'implantation, les directeur·trice·s guident les étudiant·e·s et accompagnent le travail scientifique et la réflexion. Les codirecteur·trice·s jouent le rôle de facilitateur·trice·s sur le terrain. Si des changements de sujet / des changements majeurs dans des projets de mémoire d'implantations ont lieu, ceux-ci nécessitent la validation du Directeur et du Co-Directeur, qui s'assurent de la validation avec le terrain clinique.

La direction des mémoires d'un binôme d'étudiant·e·s du MScSI représente un volume de travail estimé à 100 heures, soit 50 heures par étudiant·e. En cas de codirection, ces 100 heures de travail sont à répartir entre direction (50 heures) et codirection (50 heures).

## Rédaction du mémoire de Master

Le mémoire de Master doit être rédigé de façon à permettre sa publication, lorsque c'est possible, dans un journal scientifique. Voici les éléments qu'il doit comprendre systématiquement :

**Page titre** indiquant le titre du mémoire de Master, le nom et prénom de l'étudiant·e, le nom, prénom et titre du ou de la directeur·trice de mémoire et son ou sa codirecteur·trice le cas échéant, le lieu et la date du dépôt du mémoire

**Déclaration d'indépendance et droits d'auteurs**

**Composition du Jury** de mémoire

**Table des matières**

**Liste des tableaux** : par ordre d'apparition dans le texte

**Liste des figures** : par ordre d'apparition dans le texte

**Résumé du mémoire en français (1 page)**

Le résumé est rédigé en français et en anglais (une page en allemand ou italien peut également être ajoutée par les étudiant·e·s qui le souhaitent). Il ne doit pas excéder 300 mots et doit refléter le contenu du manuscrit. Il est structuré de la manière suivante : Introduction (citer ce qui est déjà connu sur le sujet) ; But ; Devis ; Méthode ; Résultats ; Conclusion (citer ce que l'étude apporte comme connaissances sur le sujet) ; Implications pour la pratique ; Mots-clés (si possible, utiliser les descripteurs MeSH).

**Résumé du mémoire en anglais (1 page)**

Introduction; Aims and objectives; Design; Methods; Results; Conclusions; Relevance to clinical practice; Keywords (use MeSH terms if possible).

## Manuscrit (25 pages)

Le manuscrit n'excède pas 25 pages, format d'un article scientifique, police Times New Roman 12, double espace. **Les références et annexes ne sont pas comptées dans les 25 pages.** Le style Vancouver est exigé<sup>3</sup>.

Le corps du manuscrit est généralement composé des sections suivantes : l'introduction, la recension des écrits, la méthode, les résultats, la discussion, la conclusion et les remerciements. Cependant, selon le devis choisi, ces sections peuvent varier. Les guidelines de reporting pour chaque devis se trouvent sur : <https://www.equator-network.org/> (ex : étude observationnelle : *STROBE*, étude qualitative : *SRQR*, étude d'implémentation : *StaRI*, etc.). Un exemple plus général est présenté ci-dessous.

- **Introduction (1 à 2 pages)**<sup>4</sup>

Cette section identifie le problème soulevé et son importance (impact) pour la population ciblée, le contexte, la solution envisagée pour résoudre le problème, la pertinence d'étudier ce sujet pour l'avancement des connaissances en sciences et/ou la pratique clinique infirmières en y précisant le rôle des infirmier·e·s. Le but, ainsi que les questions de recherche ou les objectifs terminent l'introduction. Il se peut qu'il n'y ait pas de questions de recherche si des hypothèses sont présentées à la fin de la recension des écrits.

- **Recension des écrits : Analyse critique des écrits, cadre théorique et ancrage disciplinaire (3 à 4 pages)**<sup>5</sup>

Cette section fait l'inventaire des connaissances théoriques et des études réalisées sur le sujet. Il s'agit de délimiter de façon critique et rigoureuse ce que l'on sait sur le sujet, afin de dégager les liens entre les éléments et faire ressortir les lacunes. En d'autres termes, la recension des écrits permet de justifier la nécessité d'entreprendre l'étude ou le projet d'implantation proposé.

La stratégie de recherche bibliographique est décrite et comprend :

- Une description des bases de données utilisées, les mots-clés et leur combinaison, la période (selon l'abondance des écrits sur le sujet, la recension peut couvrir une période de publication limitée (par exemple, cinq ans), la langue, et les éventuels filtres utilisés.
- En annexe, un tableau récapitulatif des études incluses dans la recension des écrits : auteur·e·s, année, devis, population, méthode, résultats, et éventuellement des commentaires.

Tout travail de recherche nécessite d'être fondé sur une base théorique. Pour le mémoire du MScSI, il est possible de choisir une théorie infirmière ou une théorie empruntée. Dans les deux cas la pertinence pour la discipline infirmière doit être explicitée. Le travail de mémoire d'implantation doit reposer sur une théorie, un modèle ou un cadre conceptuel d'implantation pertinent pour le contexte et l'innovation à implanter. Dans tous les cas, le cadre théorique ou modèle permet de situer la problématique dans le champ épistémologique, soutenir le choix du dispositif / des

---

<sup>3</sup> [https://www.bium.ch/wp-content/uploads/2019/04/Vancouver\\_guide\\_BiUM\\_2019\\_0426.pdf](https://www.bium.ch/wp-content/uploads/2019/04/Vancouver_guide_BiUM_2019_0426.pdf)

<sup>4</sup> Le nombre maximum de pages est *indicatif* pour chaque section, le manuscrit ne devant pas dépasser 25 pages

<sup>5</sup> Dans certains cas, l'Introduction et la Recension des écrits peuvent être réunies en une seule partie.

instruments de recherche ou d'implantation. La théorie choisie est décrite et mise en lien avec les variables à l'étude. Si l'étudiant-e élabore des hypothèses, elles apparaissent à la fin de cette section. Pour émettre des hypothèses, le devis de l'étude doit être prédictif ou interventionnel et doivent être appuyées par les écrits scientifiques antérieurs. Des hypothèses ne s'appliquent pas aux études d'observation ni aux études qualitatives.

- **Méthode (4 pages)**

Cette section concerne les étapes de l'opérationnalisation de la recherche et rassemble tous les éléments qui doivent être pris en considération pour obtenir les données de l'étude.

- *Quantitatif* : Pour un devis quantitatif : devis, échantillonnage, population/échantillon (critères de sélection), échantillonnage, recrutement, collecte de données, variables principales (dépendantes et indépendante), variables contrôlées/secondaires, instruments (traduction, validité, fidélité), pré-test, analyses statistiques et test d'hypothèses si besoin et finalement les considérations éthiques.
- *Qualitatif* : Approche qualitative (recherche narrative, phénoménologie, théorie ancrée, ...) et paradigme de recherche (post positiviste, constructiviste, ...), caractéristiques et réflexivité du ou de la chercheur·se (expérience, présuppositions, relation aux participants, ...), contexte, stratégie d'échantillonnage, considérations éthiques, collecte de données (type de données, triangulation, dates), instruments (guide d'entretien, questionnaires, ...), unités d'étude (participants, documents inclus à l'étude), traitement des données (collecte, transcription, gestion des données, sécurité, codage, anonymisation...), analyse des données (extraction des thèmes, personnes impliquées), techniques pour assurer la fiabilité et la crédibilité de l'analyse de données (triangulation, audit, vérification/validation des membres/répondants)
- *Implantation* : devis, contexte d'implantation, population cible, stratégies d'implantation, caractéristiques de l'innovation, résultats attendus des stratégies d'implantation, résultats attendus de l'innovation, méthode pour analyser des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie d'implantation et l'innovation, instruments, méthodes d'analyse

- **Résultats (7 à 8 pages)**

Cette section expose les résultats obtenus, lesquels sont présentés en fonction des objectifs de recherche et / ou des hypothèses élaborées. Ils sont présentés sous forme de texte, de tableaux, de figures sans redondance entre eux. Pour faciliter la lecture, les tableaux sont présentés avec une interligne de 1,5.

- **Discussion (7 à 8 pages)**

La présentation de la discussion constitue le cinquième et dernier chapitre. Il suit le même ordre de présentation que celui des résultats. Ils sont discutés en regard des écrits présentés dans la recension et du cadre théorique. Les forces et limites de l'étude sont décrites de manière objective. Des implications pour la clinique et pour la recherche terminent cette section.

- **Conclusion (1/2 page)**

La conclusion indique comment les résultats sont en lien avec les connaissances actuelles de la discipline infirmière et dans quelle mesure ils peuvent être généralisés. La conclusion ne doit pas apporter d'éléments nouveaux.



- **Remerciements**

Citer toutes les personnes qui ont joué un rôle significatif dans la réalisation du mémoire de Master. Spécifier également toute source de soutien financier ou matériel pour la conduite de l'étude.

Enfin, le mémoire de Master se termine en indiquant les éléments suivants :

- **Références** : toutes les sources documentaires mentionnées dans le mémoire sont énumérées selon le style Vancouver : [https://www.bium.ch/wp-content/uploads/2019/04/Vancouver\\_guide\\_BiUM\\_2019\\_0426.pdf](https://www.bium.ch/wp-content/uploads/2019/04/Vancouver_guide_BiUM_2019_0426.pdf)
- **Annexes** : l'ordonnance des annexes suit l'ordre d'apparition dans le texte.
  - Un tableau récapitulatif des études incluses dans la recension des écrits
  - Selon étude : Copie de l'approbation de la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain ou d'une autre commission d'évaluation, compétente
  - Toute autre annexe pertinente (feuille d'information aux participants, formulaire de consentement, questionnaire / grille d'entretien ou d'observation utilisé, etc.

## Dépôt

- **Formulaire de dépôt** : Lorsque l'étudiant·e et son ou sa directeur·trice de mémoire estiment que le mémoire de Master répond aux exigences d'un mémoire de Master, l'étudiant·e et son ou sa directeur·trice/codirecteur·trice de mémoire complètent et signent le *formulaire F339 « Dépôt du mémoire de Master »*.
- **Mémoire** : l'étudiant·e envoie son mémoire de Master à son ou sa directeur·trice de mémoire et à son ou sa codirecteur·trice ainsi qu'aux expert·e·s du Jury par courrier électronique (en format .pdf) en mettant le secrétariat de l'IUFRS en copie.
- **Délai** : l'étudiant·e dépose son mémoire au plus tard **quatre semaines avant la date de défense**.

## Défense

Lorsque le mémoire de Master est déposé, l'IUFRS et les membres du Jury décident de la date de sa défense. Les membres du Jury doivent **disposer de quatre semaines au minimum** entre le dépôt du mémoire et la date de sa défense.

Les séances de défenses sont généralement organisées pendant les sessions d'examen d'hiver et d'été selon le calendrier académique de l'Unil et durent environ une heure trente<sup>6</sup>.

**Prérequis** : pour être autorisé à défendre son mémoire de Master, **l'étudiant·e doit préalablement avoir acquis les 60 crédits ECTS liés aux enseignements du MScSI ainsi que les 20 crédits ECTS des semestres I & II.**

L'étudiant organise la séance de défense de mémoire, d'une durée d'une heure trente. La séance de défense de mémoire réunit l'étudiant·e et son Jury de mémoire. Le président du Jury de mémoire préside la séance. Outre le temps de délibération prévu pour les membres

---

<sup>6</sup> Le secrétariat de l'IUFRS adresse à l'étudiant·e et aux membres de son Jury de mémoire, en temps voulu, tous les documents et informations utiles au bon déroulement de la séance de défense de mémoire dont le document D336 « Informations sur le déroulement de la défense de Mémoire »

du Jury de mémoire, l'étudiant dispose de 30 minutes pour présenter son travail et de maximale maximum 30 minutes pour échanger avec les membres de son Jury. Le document D336 « Déroulement de la défense de mémoire », disponible sur Moodle, donne plus d'informations à cet effet.

## Évaluation

Le mémoire de Master est évalué par le Jury du mémoire de Master, qui complète *les formulaires F337 « Évaluation du mémoire de Master » & F338 « Défense de Mémoire, Évaluation de la présentation orale »*, sous l'angle de :

- La qualité scientifique et la pertinence du travail de recherche.
- La logique, la cohérence et la synthèse des connaissances contenues dans le travail écrit.
- La qualité de la présentation orale.

Si le Jury déclare le mémoire recevable sous réserve de modifications mineures, ces dernières doivent être apportées dans un délai maximum d'un mois (*Formulaire F438 « Évaluation du mémoire de Master suite à une demande de corrections mineures »*).

L'étudiant·e donne ou révoque son accord pour la diffusion de son travail en signant le *formulaire F351 : « Archivage du mémoire de Master et diffusion »*.

Les conditions de réussite du mémoire de Master sont décrites dans le Règlement (Article 16).

## Dépenses pour le Mémoire de Master

Les frais et dépenses liées au mémoire de Master (par ex : frais de déplacement, matériel d'enregistrement, licence de programme informatique, envoi postal de questionnaires ou de consentements, impression du manuscrit final, ...) sont à la charge des étudiant·e·s mais seront **remboursés par l'IUFRS à concurrence d'un forfait de 700 CHF** et seulement après envoi par courrier postal du *formulaire F703 « Demande de remboursement des frais relatifs au travail de mémoire de Master MScSI ou MScIPS »* rempli de façon détaillé **ET** de tous les justificatifs originaux (factures, tickets de caisse) ainsi que des copies des preuves de paiement (quittances si paiement en cash, récépissés BVR, avis de paiement e-banking) à :

Mme Isabelle Brault - Assistante en gestion comptable  
Institut universitaire de formation et de recherche en soins – IUFRS  
Proline - Rue de la Corniche 10  
1010 Lausanne

## Calendrier récapitulatif et formulaires

Pour les dates de début et fin de semestre et les périodes d'examen, veuillez-vous référer au calendrier académique de l'Université de Lausanne sur [www.unil.ch](http://www.unil.ch).

*Le calendrier ci-dessous correspond au cursus d'études à temps plein.*

Semestre	Étapes du mémoire de Master	Documents, formulaires et délais
<b>1 Automne</b>	Choix d'un sujet de mémoire dans la liste proposée par l'IUFRS dès le début des cours	
Sujet de mémoire	Accord avec directeur·trice et éventuel·e codirecteur·trice	<i>F369 « Choix de la direction, codirection et du sujet de mémoire »</i>

Protocole de recherche		<i>Répartition du travail d'encadrement »</i> Délai de dépôt : Au plus tard <b>6 semaines après le début du premier semestre</b>
	Élaboration du protocole de recherche	
	Présentations orales des protocoles de recherche dans le cadre du cours « Séminaire du Module Mémoire de Master »	Fin du semestre 1
	Première version de l'entente de collaboration entre le binôme d'étudiant·e·s, leur directeur·trice/codirecteur·trice	<i>D34 « Entente de collaboration »</i> Au plus tard <b>8 semaines après le début du premier semestre</b>
	Utiliser des outils de gestion de projet (Ex : digramme de Gantt, PV de séance, ...)	<i>F340 « Compte rendu de séance »</i>
	Le ou la directeur·trice organise une première rencontre avec tous·te·s les intervenant·e·s, soit les étudiant·e·s, le ou la directeur·trice, l'éventuel·le co-directeur·trice et les représentant·e·s du milieu clinique concerné. Des séances régulières (au moins 1x / mois) permettent à l'étudiant de rédiger le protocole	
Évaluation sommative	Évaluation sommative par le ou la directeur·trice / co-directeur·trice	Selon Syllabus « Mémoire de Master »
<b>2 Printemps</b>	Élaboration du plan d'analyse	
Collecte et analyse des données	Collecte des données	
	Analyse des données	
Rédaction	Rédaction des premières sections du corps du mémoire	
Évaluation sommative	Évaluation sommative par le directeur·trice / co-directeur·trice	Selon Syllabus « Mémoire de Master »
<b>3 Automne</b>	Analyse des données (suite)	
Analyse (suite) Rédaction	Finalisation du mémoire (suite et fin)	Modèle : Page de garde du Mémoire
	Discussion avec directeur·trice de mémoire pour la composition du Jury de mémoire	<i>F370 « Recommandation pour la composition du Jury de mémoire »</i> Délai : Début du semestre 3
Dépôt	Compléter le formulaire « Dépôt du mémoire de Master »	<i>F339 « Dépôt du mémoire »</i>
	Dépôt du mémoire pour évaluation	Délai : <b>4 semaines avant la date de la défense orale</b>
Défense	Date de la défense : selon disponibilités de tous les membres de Jury de mémoire.	En principe, pendant la session d'examen du dernier semestre
	Défense orale du mémoire	

---

	Éventuelles corrections du mémoire (délai 1 mois pour rendre les corrections mineures, délai 6 mois maximum pour rendre les corrections majeures et refaire une défense)	<i>D336 « Informations sur le déroulement de la défense du mémoire »</i>
	Envoi du mémoire final après corrections (mineures 1 mois, ou majeures 6 mois)	<i>F438 « Évaluation du mémoire suite à une demande de corrections mineures »</i>
	Archivage & publication	<i>F351 « Archivage du mémoire de Master et diffusion » Formulaire F341 « Suivi de publication »</i>
Remboursements des frais liés au mémoire de Master	Envoyer tous les justificatifs de paiements originaux au secrétariat de l'IUFRS	<i>F703 « Demande de remboursement des frais relatifs au travail de mémoire de Master MScSI ou MScIPS »</i>

---